

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE BANTE

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X RAPPORT DEFINITIF	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Sièg : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Sièg : 136 Quartier Kegué – 06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES
Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE	3
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	10
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	11
5.1. Exhaustivité des pièces demandées	11
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)	11
5.3. Appréciation du respect des délais de passation	11
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)	12
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité	12
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	16
VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	16
VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC	16
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	16
8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	17
8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de	19
8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés	20
8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	21
IX. ANNEXES	22

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune de Bantè.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Mairie de Bantè pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016 - 2017	Marchés audités	11	170 878 137
	Marchés de la population mère	11	170 878 137
	%	100,00%	100,00%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016 -2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie sur l'exercice budgétaire 2016-2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	7	3	4	0	0
2	DC	1	3	0	0	1
Total général		8	3	4	0	1
%		100%	38%	63%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées d'irrégulière, de nulle et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Marie de Bantè conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016-2017	Appel d'Offres Ouvert	168 887 639	7	168 887 639	7	100,00%	100,00%
	Appel d'Offres Restreint	-	-	-	-	0,00%	0,00%
	Avenant	-	-	-	-	0,00%	0,00%
	Demande de Cotation	1 990 498	1	1 990 498	1	100,00%	100,00%
	Total général	170 878 137	8	170 878 137	8	100,00%	100,00%

Commentaire :

➤ Gestion 2016-2017

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire 100% en volume et 100% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016-2017.

Par ailleurs, l'appel d'offres est le mode de passation le plus utilisé en volume dans la population mère (87,5% en volume) alors que l'échantillon d'audit est constitué majoritairement en volume de l'appel d'offres ouvert (87,5% en volume) et de la demande de cotation (12,5% en volume). En valeur, la demande de cotation a été représentée dans la population mère (11,64%) et dans l'échantillon (11,64%).

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016-2017	Fournitures/services	-	0	-	0	-	0,00%
	Prestations Intellectuelles	1 990 498	1	1 990 498	1	100,00%	100,00%
	Travaux	168 887 639	7	168 887 639	7	100,00%	100,00%
	Total général	170 878 137	8	170 878 137	8	100,00%	100,00%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016-2017**

Tout comme dans la population primaire (marchés de prestation intellectuelle 12,5% en volume, marchés de travaux 87,5% en volume & marchés de fourniture et service 00% en volume), l'échantillon d'audit de 2016-2017 est majoritairement composé des marchés de travaux 87,5% en volume & marchés de prestation intellectuelle 12,5% en volume, marchés de fourniture et service 00% en volume.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité**➤ Gestion 2016**

N° d'ordre	REF DU MARCHÉ	Objet du marché	Type	Mode	Financement	titulaire	Montant
1	N°5A/002/CP MP- CCMP/SPRM P	Réalisation des travaux d'ouverture de voie Djagballo-Odjouro (voie de Idadjo) dans l'arrondissement de Bobè dans la commune de Bantè	T	AOO	FADeC non affecté	MORAYO	13 000 000
2	N°5A/002/CP MP- CCMP/SPRM	Construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP Adjongni à Agoua, dans la commune de Bantè (Lot1)	T	AOO	FADeC non affecté	LA POLYVALENCE	23 232 435
3	MP- CCMP/SPRM P	Travaux de la construction de la maternité, d'une cuisine plus local accompagnant et douche-latrine au centre de santé de Lougba (Lot2)	T	AOO	FADeC affecté MS	ETS MORAYO	39 938 559
4	N°5A/005/CP MP- CCMP/SPRM P	Réalisation des travaux d'ouverture de voie dans les arrondissements d'Agoua (village N'tchon et N'tchoche), Bobè (Bobè centre) et à Galata (village Galata) commune de Bantè	T	AOO	FADeC non affecté	ETS MORAYO	32 687 794
TOTAL							108 858 788

➤ Gestion 2017

N° d'ordre	REF DU MARCHÉ	Objet du marché	Type	Mode	Financement	titulaire	Montant
1	N°5A/007/CPMP CCMP/SPRMP	Travaux de la construction de logement infirmière (Sage-femme) au centre de santé de Lougba (Lot1)	T	AOO	FADeC affecté MS	BPC SARL	27 848 640
2	N°5A/003/CPMP CCMP/SPRMP	Construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP Kafégnigbé à Gouka (Lot2)	T	AOO	FADeC non affecté	SOCIETE SITRA	24 038 211
3	N°5A/004/CPMP CCMP/SPRMP	Fourniture de mobiliers de bureau au profit de l'administration communale (Lot 1)	F	AOO	FADeC non affecté	RACH- NEGOCES	8 142 000
4		sélection d'un bureau d'étude /cabinet pour la réalisation des études relatives aux travaux d'ouverture de voie à Galata, Pira, Bobé Agoua et Bantè.	PI	DC			1 890 750
TOTAL							61 919 601

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE (Réf/ C1 à C8)							
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	ok	ok	ok	ok	RAS
2	Conformité	C2	ok	ok	ok	ok	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	ok				RAS
		C4	ok				RAS
		C5	ok				RAS
		C6	ko				RAS
		C7					
		C8	ko				Non publication des décisions d'attribution
Légende							
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)						
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)						
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)						
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés						
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)						
C6	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)						
C7	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatiques, dotations f						
C8	Publication des décisions d'attribution						

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	75,00%	71,00%

Ces taux, pour chaque gestion budgétaire, représentent la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

La Mairie de Ouessè a élaboré au titre des gestions 2016 & 2017, des PPM qui ont été validés et publiés sur le portail des marchés publics.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

➤ Gestion 2016

Le délai moyen de passation ainsi calculé est équivalent à **61 jours**. Le délai ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'autorité contractante de procéder à la signature des contrats dans le délai de validité des offres.

➤ Gestion 2017

Le délai moyen de passation ainsi calculé est équivalent à **66 jours**. Le délai ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'autorité contractante de procéder à la signature des contrats dans le délai de validité des offres.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

A la suite de notre revue, nous n'avons pas de commentaire à faire sur la compétitivité des prix en ce qui concerne le marché passé par demande de cotation.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

➤ GESTION 2016

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT

- 1- Marché N° 5A/001/CPMP-CCMP/SPRMP relatif aux travaux d'ouverture de voie Djagballo-Odjouro (voie de Idadjo) dans l'arrondissement de Bobè dans la commune de Bantè, attribué à MORAYO, pour un montant TTC de 13.000.000 FCFA, Financement : FADeC NON AFFECTE.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO ;
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur l'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière

- 2- Marché N°5A/002/CPMP-CCMP/SPRMP relatif aux travaux de Construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP Adjongni à Agoua, dans la commune de Bantè (Lot1), attribué à LA POLYVALENCE, pour un montant TTC de 23.232.435 FCFA, Financement : FADeC NON AFFECTE.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO ;
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur l'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière

- 3- Marché N°5A/008/CPMP-CCMP/SPRMP relatif aux travaux de la construction de la maternité, d'une cuisine plus local accompagnant et douche-latrine au centre de santé de Lougba (Lot2), attribué à ETS MORAYO, pour un montant TTC de 39.938.559 FCFA, Financement : FADeC NON AFFECTE.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO ;
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur l'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'information aux soumissionnaires non retenus (Cf. art 85 du Code des marchés publics)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'insuffisance sus mentionnée

- 4- Marché N°5A/005/CPMP-CCMP/SPRMP relatif aux travaux d'ouverture de voie dans les arrondissements d'Agoua (village N'tchon et N'tchoche), Bobè (Bobè centre) et à Galata (village Galata) commune de Bantè, attribué à ETS MORAYO, pour un montant TTC de 32.687.794 FCFA, Financement : FADeC NON AFFECTE.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO ;
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur l'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'information aux soumissionnaires non retenus (Cf. art 85 du Code des marchés publics)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'insuffisance susmentionnée.

- EXERCICE 2017

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

- 5- Marché N°5A/007/CPMP-CCMP/SPRMP relatif aux Travaux de la construction de logement infirmière (Sage-femme) au centre de santé de Lougba (Lot1), attribué à BPC SARL, pour un montant TTC de 27.848.640 FCFA, Financement : FADeC AFFECTE MS.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO ;
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur l'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'information aux soumissionnaires non retenus (Cf. art 85 du Code des marchés publics)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'insuffisance sus mentionnée

- 6- Marché N°5A/003/CPMP-CCMP/SPRMP relatif aux Construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP Kafégnigbé à Gouka (Lot2), attribué à Société SITRA, pour un montant TTC de 24.038.211 FCFA, Financement : FADeC NON AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO ;
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur l'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'information aux soumissionnaires non retenus (Cf. art 85 du Code des marchés publics)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'insuffisance sus mentionnée

- 7- Marché N°5A/004/CPMP-CCMP/SPRMP relatif à la fourniture de mobiliers de bureau au profit de l'administration communale (Lot 1), attribué à RACH-NEGOCES, pour un montant TTC de 8.142.000 FCFA, Financement : FADeC NON AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO ;
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur l'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière

DEMANDE DE COTATION

- 8- Marché N°5A/006/CPMP-CCMP/SPRMP relatif Suivi et contrôle des travaux de construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin d'Adjongni à Agoua (Lot1), attribué à GENIE DU SAHEL, pour un montant TTC de 1.990.498 FCFA, Financement : FADeC NON AFFECTE

Pièces manquantes :

- Rapports d'analyse et de synthèse
- PV d'attribution provisoire.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, le consultant n'est pas en mesure de se prononcer sur la régularité des procédures d'attribution desdits marchés.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016-2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Au début de la mission, le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement à collecter en vue de l'appréciation de l'exécution financière des marchés.

A ce jour, malgré nos multiples relances et les engagements pris par l'AC, aucune pièce de règlement n'a été communiquée au cabinet.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance des AC du point de vue de la revue de conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance des AC du point de vue de la revue d'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance des AC du point de vue de la revue de conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen initialement déterminé est pondéré de l'inverse du taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance des AC du point de vue de la revue de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	" Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	-	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	-	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Chambre des comptes	KO	0,00	-	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	-	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	KO	0,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,40		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,40.

Non transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Chambre des comptes.
L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	4	4	8	200%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	-	-	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	4	4	4	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_THEORIQUE (A)				21,43%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				75%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE_EFFECTIF (C=A/B)				29%		
2							

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 29%.

L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

➤ **Gestion 2016**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	3	3	8	267%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	-	-	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	3	3	2	67%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PIV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_THEORIQUE (A)				23,81%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				75%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE_EFFECTIF (C=A/B)				32%		
2							

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 32%.

L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

8.5.Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

En raison de l'indisponibilité des preuves de règlement, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la performance liée à l'exécution financière des marchés.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	Rolande K.ODO	S-PRMP

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

REC SARL

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE
L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016-2017**

Nom de l'Autorité Contractante : Commune de BANTE

Date de tenue de la séance de restitution : 20/01/2020

Heure de démarrage : 15h05

Heure de fin : 15h40

Personnes présentes à la séance :
(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I- Récapitulatif des pièces collectées

- Plan prévisionnel de passation des marchés publics approuvés (initial et révisés) 2016-2017
- Actes constitutifs des organes de passation des marchés et actes de désignation des membres de la PRMP, de la CPMP et CCMP au titre desdits exercices
- Avis général de passation des marchés publics 2016-2017
- Comptes administratifs et comptes de gestion pour les communes
- Registre de l'ARMP coté et paraphé.

II- Récapitulatif des pièces non collectées

- 1- Rapports annuels sur la passation et l'exécution des marchés publics au titre des gestions budgétaires 2016-2017
- 2- Les preuves de transmission à l'ARMP et à la DNCMP des rapports annuels sur la passation et l'exécution des marchés publics au titre des gestions budgétaires 2016-2017 et des rapports d'activité de la Cellule de contrôle des Marchés Publics au titre des gestions budgétaires 2016- 2017.

III- Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Vu la loi n°2009-02 du 7 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin et ses décrets d'application, la revue de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de Contrôle de la mairie fait ressortir les constats ci-après :

PV de restitution

Page 1 sur 3

9

6

BEC SARL

Points forts :

- Mise en place des organes de passation et de Contrôle de l'autorité contractante par divers arrêtés (Cf. arrêtés)
- Respect de la qualité de la PRMP désignée conforme à l'article 4 du décret n° 2010-496 du 26 novembre 2010.

Points faibles

- Le Chef de la Cellule est un enseignant du secondaire et ne dispose pas d'expérience avérée dans le domaine des marchés publics (art 32 du décret DECRET N° 2010- 496 du 26 NOVEMBRE 2010) ;
- Non transmission à la DNCMP et à l'ARMP des rapports sur la passation et l'exécution des marchés (art 2 du décret DECRET N° 2010- 496 du 26 NOVEMBRE 2010).

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné conformément aux critères d'échantillonnage un volume de onze (11) marchés pour l'exercice 2017 et de soixante-quatre marchés pour l'exercice 2016. La revue de conformité des procédures de passation appelle les observations suivantes :

Points faibles

➤ **D'ordre général :**

- Non publication du PV d'ouverture des offres (art 76 de la loi 2009- 02) ;
- Non publication du PV d'attribution provisoire (art 84 de la loi 2009- 02) ;
- Non publication de l'avis d'attribution définitive par les mêmes canaux que l'avis d'appel d'offres (art 93 de la loi 2009-02) ;
- Non application des pénalités de retard en cas de dépassement des délais contractuels fixés par le marché et non imputables à l'autorité contractante en violation des art.125, 141 et 142 de la loi 2009-02.

➤ **D'ordre spécifique:**

Notification d'attribution et de rejet antérieure à l'avis de l'organe de contrôle sur le rapport d'évaluation (Marché N°5C/021/CPMP-CCMP/SPRMP du 29/12/2016 relatif aux travaux de réfection d'un module de trois (03) classes + bureau et magasin à l'EPP Kotakpa à Lougba (Lot1) / Marché N°5C/022/CPMP-CCMP/SPRMP du 29/12/2016 relatif aux travaux de réfection d'un d'un module d'une classe à l'EPP Centre C de Bantè (Lot2) / Marché N°5C/016/CPMP/SPRMP du 18/08/2016 relatif à la fourniture de mobiliers scolaire pour l'EPP de Idiogou à Pira et EPP Malomi B)

Page 2 sur 3

PV de restitution

 

BEC SARL

Non-respect du délai légal d'attente (Marché relatif à la sélection d'un bureau d'étude /cabinet pour la réalisation des études relatives aux travaux d'ouverture de voie à Galata, Pira, Bobé Agoua et Bantè).

3.3. Sur les plaintes

La Mairie affirme n'avoir reçu aucune plainte au titre des gestions budgétaires 2016-2017.

3.4. Sur l'exécution financière des marchés

Le CSAF rencontré, a affirmé que tous les marchés ont été payé à 100% seulement que les preuves de paiement sont au niveau de la recette perception.

3.5. Contre-observations de l'audit

Par courrier N°5A/178/CB/SGM/ST/SA du 26 décembre 2019, reçu par l'équipe d'audit le 20 janvier 2020 (Cf. courrier ci-joint), l'autorité contractante a formulé ces commentaires sur le rapport provisoire.

Fait à Bantè, le 20 janvier 2020.

Pour Bec Sarl



Tanguy MAFFON
chef de mission

Pour l'autorité contractante

PD, Le Secrétaire Général


Davy K. I. ONONJI

Page 3 sur 3

PV de restitution

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : *Commune de Bantè*

20 / 01 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	MAFFON Tanguy	chef de mission BEC	96003177 / bec-scp@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
2	ONONDISA I.K. Davy	SG Mairie Bantè	davyonondisa@gmail.com 97298433	<i>[Signature]</i>
3	OSO K. Rolande	SPR MP / Bantè	rolandeosodagmail.com	<i>[Signature]</i>
4				
5				
6				
7				

ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité

- PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT (Gestions 2016 et 2017)

		DAO			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Total	Total Requis	%	% Global
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	2			3			4						5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Réalisation des travaux d'ouverture de voie Djagballo-Odjouro (voie de Idadjou) dans l'arrondissement de Bobè dans la commune de Bantè	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	10	15	67%	73%
2	Construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP Adjongni à Agoua, dans la commune de Bantè (Lot1)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	1	13	15	87%	
3	Travaux de la construction de la maternité, d'une cuisine plus local accompagnant et douche-latraine au centre de santé de Lougba (Lot2)	0	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	1	11	15	73%	
4	Réalisation des travaux d'ouverture de voie dans les arrondissements d'Agoua (village N'tchon et N'tchoche), Bobè (Bobè centre) et à Galata (village Galata) commune de Bantè	0	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	1	11	15	73%	
5	Travaux de la construction de logement infirmière (Sage-femme) au centre de santé de Lougba (Lot1)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	11	15	73%	
6	Construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP Kafégnigbé à Gouka (Lot2)	0	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	10	15	67%	
7	Fourniture de mobiliers de bureau au profit de l'administration communale (Lot 1)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	11	15	73%	

Légende procédure d'appel d'offre ouvert

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 5 : Tableau de détermination du délai moyen de passation**➤ Gestion 2016**

N°d'ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Réalisation des travaux d'ouverture de voie Djagballo-Odjouro (voie de Idadjo) dans l'arrondissement de Bobè dans la commune de Bantè	29	26	29	9	93
2	Construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP Adjongni à Agoua, dans la commune de Bantè (Lot1)	31	30	27	8	96
3	Travaux de la construction de la maternité, d'une cuisine plus local accompagnant et douche-latine au centre de santé de Loughba (Lot2)	30	38	36	15	119
4	Réalisation des travaux d'ouverture de voie dans les arrondissements d'Agoua (village N'tchon et N'tchoche), Bobè (Bobè centre) et à Galata (village Galata) commune de Bantè	29	38	39	10	116
Délai global						424
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						263
Volume de marchés concernés (pertinents)						4
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						66

➤ **Gestion 2017**

N°d'ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Travaux de la construction de logement infirmière (Sage-femme) au centre de santé de Lougba (Lot1)	30	36	35	7	108
2	Construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP Kafégnigbé à Gouka (Lot2)	31	16	36	6	89
3	Fourniture de mobiliers de bureau au profit de l'administration communale (Lot 1)	29	30	29	8	96
Délai global						293
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						182
Volume de marchés concernés (pertinents)						3
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						61